

Comment les mesures de protection des caribous forestiers et montagnards progressent-elles?

Indicateur

- Élaboration de mesures de protection des caribous forestiers et montagnards

Pourquoi est-ce important?

L'élaboration de mesures de protection spécifiques aux caribous forestiers et montagnards permettra de mettre en place des actions gouvernementales à leur égard. Ces mesures s'inscriront dans les objectifs de l'État quant au rétablissement et au maintien des populations de caribous forestiers et montagnards, ainsi qu'à la protection, l'aménagement et la restauration des habitats nécessaires pour assurer leur pérennité.

Que mesurons-nous?

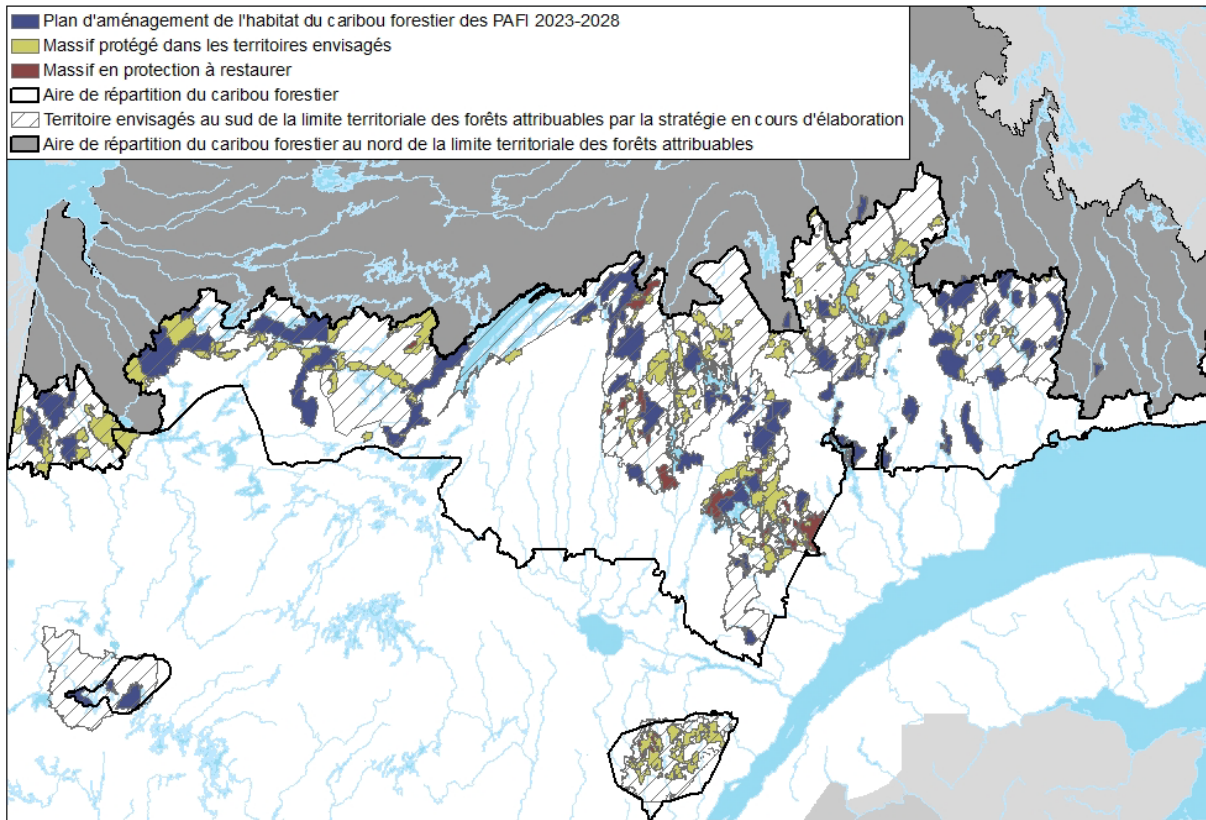
De nombreux travaux sont requis pour élaborer des mesures de protection pour les caribous forestier et montagnard. Les principales contributions du secteur forestier pour la période 2018-2023 sont présentées.

Résultats

Protection de secteurs névralgiques

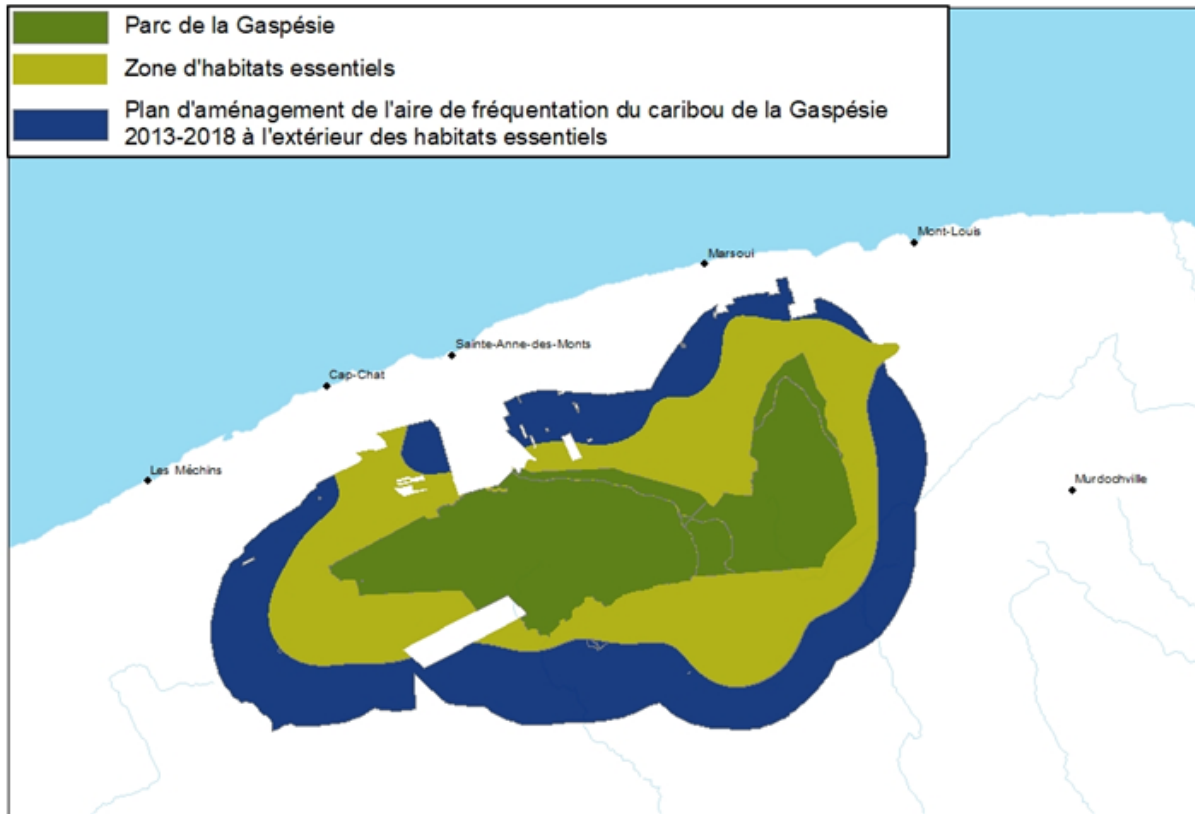
En attendant l'adoption de mesures de protection, des mesures intérimaires de gestion des populations animales et d'aménagement de l'habitat du caribou forestier ont été mises en place, en 2019, dans des secteurs névralgiques. Elles avaient pour but de déplacer la planification forestière en cours à ce moment à l'extérieur des massifs névralgiques, de concentrer les nouvelles planifications à l'extérieur des massifs névralgiques et d'appliquer, par endroits, une approche opérationnelle adaptée à l'habitat du caribou.

Figure 1. Mesures intérimaires d'aménagement de l'habitat du caribou forestier



Les secteurs névralgiques pour le caribou forestier comprennent des massifs de protection inclus dans les plans d'aménagement régionaux de l'habitat du caribou forestier, qui sont intégrés dans les plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) 2018-2023 (figures 1 et 2). On y trouve des massifs clés pour le caribou (fortement fréquentés par le caribou et offrant un habitat de haute qualité, par exemple pour la mise bas ou l'hivernage), des massifs résiduels peu perturbés dans des paysages très perturbés ainsi que des territoires qui présentent un fort potentiel de restauration. Les mesures relatives à l'habitat du caribou varient selon les régions, mais elles sont toutes caractérisées par une protection à long terme de massifs forestiers.

Figure 2. Mesures intérimaires d'aménagement de l'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie



Adaptation de la planification forestière

L'adaptation de la planification forestière dans l'habitat du caribou vise à concentrer les interventions forestières dans le temps et dans l'espace de façon à minimaliser les impacts négatifs sur l'habitat du caribou et à diminuer le taux de perturbation à long terme. Elle consiste à récolter la forêt en un seul passage et à démanteler et à reboiser, en fonction du financement disponible, une forte proportion des chemins construits pour la récolte. Cette approche permet le recours aux ouvrages amovibles pour les traverses des cours d'eau, et mise sur une réduction de l'ampleur du réseau routier et une augmentation des distances de débardage afin de minimaliser les coûts de gestion du réseau routier. De plus, la récolte en un seul passage permet la récolte d'un volume plus important par superficie de chantier. Les analyses réalisées par le Ministère ont permis de conclure que l'approche réduit considérablement la proportion des perturbations à long terme de l'habitat du caribou sans entraîner d'augmentation des coûts d'approvisionnement.

Restauration de l'habitat du caribou

Toujours dans l'optique de réduire le taux de perturbation à long terme dans l'habitat du caribou forestier, le Ministère a procédé au démantèlement et au reboisement de 432 km de chemins multiusages dans des secteurs névralgiques pour le caribou au cours de la période 2018-2023 (tableau 1). Le Ministère évalue

que ces travaux coûtent en moyenne de 5 000 à 7 500 \$/km; des coûts qui peuvent être compensés en partie par la plus grande rentabilité des chantiers réalisés selon la nouvelle approche opérationnelle de récolte.

Tableau 1. Nombre de kilomètres de chemins démantelés pour restaurer l’habitat du caribou forestier en 2018-2023

Région	2020-21	2021-22	2022-23	Total
02	0	47,7	91	138,7
03	8,8	5	30,3	44,1
08	0	24,3	99,7	124
10	0	0	15	15
11	49,4	48,7	12,5	110,6
Total	58,2	125,7	248,5	432,4

De plus, le Ministère a procédé, au cours de la période 2018-2023, à des travaux de dégagement et de nettoyage de jeunes peuplements avec l’objectif spécifique de ramener un couvert résineux dans l’habitat du caribou forestier. Ainsi, 514 ha ont été traités de cette façon au cours de la période dans l’habitat du caribou forestier de Val-d’Or et 653 ha dans l’habitat du caribou montagnard de la Gaspésie.

Toujours dans l’objectif de protéger et de restaurer l’habitat du caribou forestier, le Ministère, par l’entremise de la Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies (SOPFIM), a mis sur pied un programme spécifique de pulvérisations aériennes d’un insecticide biologique sur des peuplements vulnérables à la tordeuse des bourgeons de l’épinette (TBE) dans l’habitat du caribou montagnard de la Gaspésie. Cela a permis d’éviter une perturbation importante de l’habitat du caribou en limitant la défoliation par l’insecte et la mort éventuelle des arbres. Ainsi, la SOPFIM a procédé à la pulvérisation aérienne de 19 898 ha en 2021 et de 13 405 ha en 2022 dans le cadre de ce programme.